



# LENMAR®

## Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 06/26/2013

Numéro de révision: 1

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

**Nom du produit** DURALAQ WATERBORNE CLEAR ACRYLIC SEALER  
**Code du produit** 1WB-100FR  
**Classe de produit** APPRÊT-SCELLANT  
**Couleur** Tous

**Fabricant** Complementary Coatings Corp.  
360 Route 206  
Flanders, NJ 07836  
Phone: (800)-225-5554  
Fax: (888)-248-2143  
www.lenmar-coatings.com

**Numéro d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

### 2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Propylene glycol	57-55-6	5 - 10%
Propylene glycol monomethyl ether	107-98-2	1 - 5%
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5%
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5%
Sodium lauryl sulfate	151-21-3	1 - 5%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1%

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Aperçu des premiers secours

#### **Attention**

Vapeurs nocives. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Nocif en cas d'ingestion.

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

#### Effets potentiels pour la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

#### **Effets aigus**

##### **Yeux**

Éviter le contact avec les yeux. Provoque une irritation des yeux.

##### **Peau**

Éviter le contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. Peut être absorbé par la peau en quantités dangereuses pour la santé.

##### **Inhalation**

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.

##### **Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies gastrointestinales, ainsi que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

#### **Effets chroniques**

Éviter les expositions répétées. Des expositions répétées peuvent entraîner des réactions allergiques chez les personnes sensibles au produit. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Peut causer des dommages hémolytiques. Peut causer des lésions rénales. Peut causer des lésions hépatiques.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

**Conditions médicales aggravées** Aucun à notre connaissance

**HMIS**            **Santé : 2\***            **Inflammabilité : 0**            **Réactivité : 0**            **EPI : -**

#### **Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

## 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation..
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Un examen médical immédiat est requis.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Un examen médical immédiat est requis.
<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Un examen médical immédiat est requis.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.			
<b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.			
<b>Risques spécifiques à la substance chimique</b>	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.			
<b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>	non			
<b>Sensibilité à la décharge statique</b>	non			
<b>Données sur l'inflammabilité</b>				
Point d'éclair (°F)	Sans objet			
Point d'éclair (°C)	Sans objet			
Méthode de mesure du point d'éclair	Sans objet			
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>				
Limite supérieure d'explosion:	Sans objet			
Limite inférieure d'explosion:	Sans objet			
<b>NFPA</b>	<b>Santé : 2</b>	<b>Inflammabilité : 0</b>	<b>Instabilité : 0</b>	<b>Spécial : -</b>

### Légende NFPA

0=Non dangereux  
1=Faible  
2=Modéré  
3=Élevé  
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate..

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

**Autres informations** Aucun à notre connaissance

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** Porter un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. Conserver dans un endroit bien ventilé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Stockage** Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

### Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Propylene glycol	N/E	N/E	N/E	10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV for assessing the visibility in a work environment 155 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 50 ppm - TWAEV	N/E

Propylene glycol monomethyl ether	100 ppm - TWA 150 ppm - STEL	100 ppm - TWA 369 mg/m <sup>3</sup> - TWA 150 ppm - STEL 553 mg/m <sup>3</sup> - STEL	50 ppm - TWA 75 ppm - STEL	100 ppm - TWAEV 365 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 150 ppm - STEV 550 mg/m <sup>3</sup> - STEV	100 ppm - TWAEV 369 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 150 ppm - STEV 553 mg/m <sup>3</sup> - STEV
2-Butoxyethanol	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA 97 mg/m <sup>3</sup> - TWA Substance may be readily absorbed through intact skin	20 ppm - TWA	20 ppm - TWAEV Absorption through skin, eyes, or mucous membranes	20 ppm - TWAEV 97 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Diethylene glycol monoethyl ether	N/E	N/E	N/E	165 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 30 ppm - TWAEV Absorption through skin, eyes, or mucous membranes	N/E
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
Sodium lauryl sulfate	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E
1,2,4-Trimethylbenzene	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

**Légende**

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta  
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique  
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario  
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec  
 N/E - Non établi

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Protection individuelle**

**Protection des yeux/visage** lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de protection contre les produits chimiques. écran facial.  
**Protection de la peau** Gants protecteurs et habillement imperméable.. tablier.  
**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect** liquide  
**Odeur** peu ou pas d'odeur  
**Densité (lbs/gal)** 8.3 - 8.7  
**Masse volumique** 1.01 - 1.03  
**pH** Non disponible  
**Viscosité (centistokes)** Non disponible  
**Vitesse d'évaporation** Non disponible  
**Pression de vapeur** Non disponible  
**Densité de vapeur** Non disponible  
**% solides en masse** 20 - 30  
**% solides en volume** 20 - 30  
**% volatiles en masse** 70 - 80  
**% volatiles en volume** 70 - 80

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	<550
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Sans objet
Point d'éclair (°C)	Sans objet
Méthode de mesure du point d'éclair	Sans objet
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Prévenir de la congélation
<b>Matériaux incompatibles</b>	Pas de matières à signaler spécialement
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	La polymérisation dangereuse ne peut survenir.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### **Produit**

Pas d'information disponible

#### **Composants**

##### Propylene glycol

LD50 oral : 20000 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 20800 mg/kg (Lapin)

##### Propylene glycol monomethyl ether

LD50 oral : 6,600 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 13,000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 10,000ppm (Rat)

##### 2-Butoxyethanol

LD50 oral : 470 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 220 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 2.2 mg/L (Rat, 4 hr.)

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Diethylene glycol monoethyl ether

LD50 oral : 7,500 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 4200 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) : >5240 mg/m<sup>3</sup> (Rat)

Solvent naphtha, petroleum, light aromatic

LD50 oral : 8400 mg/kg (Rat)

Sodium lauryl sulfate

LD50 oral : 1288 mg/kg (Rat)

1,2,4-Trimethylbenzene

LD50 oral : 5000 mg/kg (Rat)

LC50 Inhalation (Vapeur) : 18000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité**

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA Carcinogène
2-Butoxyethanol	A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans			

**Légende**

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques**

**Produit**

**Toxicité aiguë aux poissons**

Pas d'information disponible

**Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

### Composants

#### Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

#### Propylene glycol

CL50:710 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

#### 2-Butoxyethanol

CL50:1490 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

#### Propylene glycol

EC50:>10000 mg/L (Daphnia magna - 24 hr.)

### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD non réglementé

ICAO / IATA non réglementé

IMDG / IMO non réglementé

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires globaux

TSCA États-unis  
CANADA LIS

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés  
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
Propylene glycol	57-55-6	5 - 10%
Propylene glycol monomethyl ether	107-98-2	1 - 5%
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%
Diethylene glycol monoethyl ether	111-90-0	1 - 5%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1%

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.*

### **INRP - Section 5**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No. CAS</u>	<u>Concentration % (max.)</u>
2-Butoxyethanol	111-76-2	1 - 5%
Solvant naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	0.5 - 1%

*Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.*

### **SIMDUT État réglementaire**

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

### **SIMDUT Classe de danger**

D2A Matières très toxique



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/paint-peinture-fra.php> pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparé par** Service de la gestion responsable des produits  
Complementary Coatings Corp.  
dba Insl-X  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Phone: 1-800-225-5554

**Date de révision:** 06/26/2013  
**Sommaire de révision** Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

1WB-100FR

**Fin de la fiche signalétique**